

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL\_21\_06\_28\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS : REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** qu'il convient d'actualiser la rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs engagés sur la base des Contrats d'Engagement Educatif de la manière suivante :

- Animateur BAFD ou animateur BAFA assurant des fonctions de direction : 75 € / jour
- Animateur BAFA : 64 € / jour
- Stagiaire BAFA : 43 € / jour
- Forfait nuitée pour les camps (de 23 h à 7 h) : 26 € / nuit

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à :

- Modifier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif comme suit :
  - Animateur BAFA ou animateur BAFA assurant des fonctions de direction : 75 € / jour
  - Animateur BAFA : 64 € / jour
  - Stagiaire BAFA : 43 € / jour
  - Forfait nuitée pour les camps (de 23 h à 7 h) : 26 € / nuit

**DECIDE** que les contrats en cours seront réactualisés sur la base de ces indices bruts,

**PREND ACTE** que les dépenses liées à ces recrutements sont inscrites au Budget Primitif 2021.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**